

Règlement du Tournoi EA SPORTS FC 24

English	Español (ES)	Español (MX)	Italiano
Français	Deutsch	Português	日本語
中文(繁體)	中文(简体)	한국인	

1) Acceptation du Règlement du Tournoi. Les personnes souhaitant participer à un tournoi PS5 doivent accepter ou, si elles sont toujours considérées comme mineures dans la localité où elles résident (le « Mineur »), faire accepter les Règles du Tournoi (« Règlement ») par leurs parents ou leur tuteur légal. En prenant part au Tournoi, chaque participant confirme qu'il accepte de se conformer aux conditions générales présentées dans le Règlement. Ou, si le Mineur réside dans une juridiction qui autorise les Mineurs à participer, il confirme que ses parents ou son tuteur légal acceptent ces conditions générales au nom du Mineur et que le Mineur (i) remplit tous les critères d'éligibilité présentés dans le présent texte, (ii) bénéficie de la permission de ses parents ou de son tuteur légal pour participer au Tournoi, et (iii) se conformera au Règlement.

2) Opérateur. L'entreprise en charge d'administrer les tournois PS5 est appelée « Opérateur ». Les Opérateurs des tournois PS5 de chaque région géographique sont listés dans le tableau ci-dessous.

a) Sony Interactive Entertainment LLC, 2207 Bridgepointe Parkway, Foster City, CA 94404

- i) **Amérique du Nord** (Canada, Mexique, États-Unis)
- ii) **Amérique du Sud** (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay)

b) Sony Interactive Entertainment Inc, 1-6-27, Konan, Minato-ku, Tokyo, 108-8270 Japon

- i) **Asie-Pacifique** (Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande)

c) Sony Interactive Entertainment Europe Limited, 10 Great Marlborough Street, London W1F 7LP, Royaume-Uni

- i) **Europe** (Autriche, Bulgarie, Belgique, Chypre, République tchèque, Danemark, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni)
- ii) **Moyen-Orient** (Bahreïn, Israël, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis)
- iii) **Australie et Nouvelle-Zélande**

Si vous résidez dans l'Espace économique européen, le Sponsor agira par l'intermédiaire de sa filiale aux Pays-Bas, enregistrée à l'adresse Olympia 1, 1213NS Hilversum, Pays-Bas, sous le numéro d'établissement 000051647869.

3) Admissibilité. Pour être admise à participer à un Tournoi, une personne doit satisfaire aux exigences listées ci-dessous dès le début de la Période du Tournoi (telle que définie dans le présent Règlement). Les personnes admissibles qui participent à un Tournoi sont désignées ci-après par le terme de « Participants ».

- a) Résider légalement dans l'un des pays, dans l'une des régions ou sur l'un des territoires listés dans l'Annexe A (chacun ou chacune étant un « Territoire Participant ») ;
- b) Vous devez satisfaire le critère d'âge minimum dans la Juridiction Participante (comme indiqué dans l'Annexe A). Si vous êtes Mineur, vous devez être âgé d'au moins 16 ans, être autorisé à participer par vos parents ou par votre tuteur légal, et résider dans une Juridiction Participante autorisant la participation des Mineurs.
- c) Disposer d'une connexion Internet haut débit et posséder ou avoir accès à une console PlayStation 5 (« PS5 ») qui peut se connecter au PlayStation Network (« PSN »), une manette compatible et une copie compatible du jeu joué dans le PS5 tournoi (le « Jeu du Tournoi ») ;
- d) Disposer d'un compte PSN valide avec un identifiant PSN associé.
- i) Création du Compte PSN. Pour créer un Compte PSN, vous devez être un adulte (c'est-à-dire : vous devez avoir atteint l'âge légal de la majorité dans le pays dans lequel votre compte est enregistré) ou vous devez obtenir de votre parent ou tuteur légal la création d'un Compte Enfant placé sous le contrôle de son Compte Adulte principal. Les Participants doivent garder le Compte PSN qu'ils utilisent pour participer au Tournoi ouvert et en règle pendant toute la durée de la Période du Tournoi et de la Période de Remise des Récompenses afin de pouvoir recevoir toute récompense gagnée pendant le Tournoi concerné.
- e) Disposer d'un abonnement PlayStation Plus valable pendant la durée du Tournoi.
- f) Vous devez satisfaire tout autre critère requis pour participer au Tournoi. Ces critères sont répertoriés dans la Section 6, le cas échéant.
- g) **Exclusions** : les Participants ne peuvent pas être (a) un salarié de l'Opérateur ou de l'éditeur du Jeu du Tournoi (l'« Éditeur »), ou un salarié de ses sociétés mères, filiales, succursales ou sociétés et agences apparentées ; ou (b) un membre de sa famille proche (ce qui inclut ses parents, ses enfants, ses frères et sœurs et son conjoint ou partenaire, ainsi que leurs conjoints et partenaires respectifs, quel que soit l'endroit où ils vivent) ou un individu vivant dans le même foyer que toute personne entrant dans la catégorie (a), qu'il ait des liens de parenté avec lui ou non.

4) Période du Tournoi. Les PS5 tournois pour le Jeu du Tournoi (chacun étant un « Tournoi ») se dérouleront comme indiqué par l'Opérateur. Quand un Tournoi est disponible, une Carte d'Activité du Tournoi devient accessible dans le Hub du Jeu. Les dates et heures

de début et de fin du Tournoi (définissant la « Période du Tournoi ») seront indiquées sur la Carte d'Activité du Tournoi.

5) Comment Participer.

- a) Sélectionnez la Carte d'Activité du Tournoi dans le Hub du Jeu et cliquez sur « S'enregistrer ».
- b) Parcourez le Règlement du Tournoi dans la fenêtre pop-up et cliquez sur « Accepter » (l'acceptation de ce Règlement est une condition de participation).
- c) Cliquez sur le bouton « Rejoindre Maintenant » sur la Carte d'Activité du Tournoi. Si le bouton « Rejoindre Maintenant » n'est pas en surbrillance, cela signifie que vous ne pouvez pas encore participer parce que la date ou l'heure de début du Tournoi sont trop lointaines. Vous recevrez une notification par message sur la console quand le Tournoi sera sur le point de commencer. À ce moment-là, vous pourrez retourner sur le Hub du Jeu et sélectionner « Rejoindre Maintenant » pour participer au Tournoi.

6) Format du Tournoi.

- a) **Conditions relatives au compte** : vous devez posséder un compte EA
- b) **Mode de jeu** : tête à tête (1 contre 1)
- c) **Taille de la série** : Best of One (Bo1)
- d) **Classement** : aléatoire
- e) **Durée du match** : 12 minutes (6 minutes par mi-temps)
- f) **Commandes** : toutes les commandes
- g) **Vitesse de jeu** : normale
- h) **Départage des équipes** : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation sera ajoutée au match. Si l'égalité persiste à la fin de la prolongation, une séance de tirs au but déterminera le vainqueur du match.
- i) **Déconnexion** : En cas de déconnexion d'un Joueur du match, il incombe au Joueur déconnecté de se reconnecter à son adversaire dans les 5 min. Les Joueurs qui ne sont pas en mesure de se reconnecter dans les 5 min perdront le tournoi entier. Le Joueur aura la possibilité de s'inscrire à un prochain tournoi trouvé dans la Carte d'activité.
- j) **Non-présentation** : Chaque joueur dispose de cinq (5) minutes pour se présenter à un match. Ne pas se présenter dans les 5 minutes équivaut à perdre le match.
- k) **Résultats** : Les résultats d'un match sont générés par le système à la fin du match.
- l) **Heures du coup d'envoi** : Tous les matchs doivent commencer à l'heure prévue. Un compte à rebours jusqu'à l'heure du coup d'envoi sera disponible sur la Carte d'activité du Tournoi. Vous recevrez une alerte « 2 minutes » via une notification sur votre console quand il ne vous restera plus que deux minutes pour rejoindre le tournoi. Les matchs commenceront automatiquement une fois que tous les joueurs enregistrés seront présents.

7) Récompenses. Les récompenses spécifiques à un PS5 tournoi seront énumérées dans la Carte d'Activité du Tournoi (les Participants pourront avoir à cliquer sur « Voir tous les Détails » pour visualiser la liste complète des récompenses).

a) **Valeur Marchande Approximative.** Si une récompense dans un Tournoi est assortie d'une Valeur Marchande Approximative (« VMA »), la VMA sera indiquée sur la Carte d'Activité du Tournoi à côté de la récompense. Les récompenses en espèces (s'il y en a) sont mentionnées à raison de leur valeur en espèces avant déduction de toute taxe ou de tout impôt applicables. Veuillez noter que les récompenses digitales, comme certains objets à utiliser dans le jeu et les badges, avatars ou thèmes PlayStation n'ont pas de valeur marchande. Elles ne s'appliquent pas en dehors du jeu concerné ou du PlayStation Network et ne peuvent être ni vendues, ni transférées, ni échangées contre une somme d'argent ou des objets possédant une valeur intrinsèque.

b) **Impôts et Frais.** Les récompenses peuvent être soumises à des impôts applicables au niveau international, fédéral, de l'État et/ou local (notamment l'impôt sur le revenu et les impôts retenus à la source). Sauf là où cela est interdit par la législation locale, il appartient aux Gagnants et à eux seuls de déclarer la valeur des récompenses gagnées et de payer les impôts et taxes applicables ainsi que les charges, coûts ou frais associés au fait d'avoir gagné ou aux récompenses reçues. Là où cela est requis, l'Opérateur retiendra les impôts et taxes sur toute récompense aux taux de retenue fiscale en vigueur pour les résidents américains et non américains, et déclarera les revenus liés à la récompense et/ou la retenue de l'impôt aux autorités fiscales compétentes.

c) **Notification au Vainqueur et Distribution des Récompenses.** Les Vainqueurs seront informés par une notification sur leur console, dans leur compte PSN. Les récompenses seront distribuées aux Participants dans un délai de 30 jours suivant la fin du Tournoi au cours duquel la récompense a été remportée (« Délai de distribution de la récompense »). L'Opérateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité d'un Participant avant d'attribuer la récompense. Les participants qui ne répondront pas à tout avis ou demande de vérification dans le délai imparti seront considérés comme inéligibles et leur récompense sera annulée.

d) **Aucune Substitution.** Les récompenses ne peuvent être ni transférées, ni attribuées à une autre personne, ni remplacées, ni échangées contre de l'argent (ou un équivalent monétaire) par le Participant gagnant et aucune demande en ce sens émise par un Participant gagnant ne trouvera une issue favorable. L'Opérateur se réserve le droit de remplacer toute récompense par une récompense alternative de valeur égale ou supérieure.

e) **Annulation des Récompenses.** S'il est découvert qu'un Participant est inadmissible ou a violé d'une quelconque manière le Règlement du Tournoi ou si un Participant ne réclame ou n'accepte pas une récompense pour une quelconque raison, la récompense en question sera annulée. Les récompenses annulées ne seront pas remises.

f) **Acceptation d'une Récompense.** Lorsqu'il accepte une récompense, le Participant gagnant dégage l'Opérateur de toute responsabilité en cas de perte ou de dommages ayant pour origine ou étant en lien avec le processus de récompense, la réception et/ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation de la récompense ou la participation à des activités liées à la

récompense. En fonction de la récompense, d'autres conditions peuvent s'appliquer concernant l'acceptation et l'utilisation de la récompense.

8) Droits de Publicité. Dans la limite de ce qui est permis par la législation en vigueur, en prenant part à ce Tournoi, chaque Participant donne à l'Opérateur la permission gratuite, non exclusive, perpétuelle et au niveau mondial d'utiliser son nom, son image, sa représentation, son identifiant PSN, son avatar et tout autre contenu fourni à l'Opérateur dans le cadre du Tournoi pour faire de la publicité pour ou promouvoir les PS5 tournois ou tout autre produit ou service PlayStation. L'Opérateur n'émettra aucun paiement à destination du Participant et l'utilisation de cette permission se fera sans avis, révision ni accord ultérieurs du Participant.

L'ensemble des permissions accordées à l'Opérateur en vertu de ce Règlement continueront à s'appliquer après la fin du Tournoi, sauf si le Participant annule expressément sa permission en adressant un courrier au « Service Juridique de SIE, Avis Légaux » à l'adresse de l'Opérateur indiquée dans la Section 2 du présent Règlement.

Uniquement pour les personnes résidant en Argentine : les permissions données à l'Opérateur en vertu de ce Règlement par un Participant résidant en Argentine resteront valides pendant une durée de trois ans après la clôture ou l'expiration de ce Tournoi, sans que le Participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation. Le Participant reconnaît que la participation au Tournoi ne lui cause aucun préjudice d'ordre financier et renonce expressément à formuler toute réclamation qui aurait pour objet l'existence d'un tel préjudice ou une diminution de ses revenus.

9) Collecte et Traitement des Données.

a) Traitement par l'Opérateur. Lorsque vous participez à un Tournoi, l'Opérateur recueille et traite vos informations personnelles pour afin de réaliser les fonctionnalités du Tournoi, comme l'inscription, l'organisation des matchs, l'affichage des résultats, tel qu'indiqué dans la Politique de Confidentialité de l'Opérateur, disponible ici:

<https://www.playstation.com/fr-fr/legal/privacy-policy>. Veuillez noter que les Tournois étant des compétitions organisées entre plusieurs joueurs, les autres Participants sont susceptibles de voir le nom de votre profil, et le nom de votre profil et votre score sont susceptibles d'apparaître dans les classements.

b) Traitement par des Éditeurs de jeux vidéo tiers. Certains Tournois peuvent être proposés par ou en partenariat avec des éditeurs de jeux vidéo tiers. Dans ce cas, vous devez consulter les paramètres du jeu pour trouver des informations sur la façon dont cet éditeur tiers traite vos informations personnelles et comment accéder à leur politique de confidentialité.

10) Conditions Générales.

a) **Droit de Modification, de Suspension ou d'Annulation.** L'Opérateur dispose du droit exclusif d'annuler, de suspendre ou de modifier le Tournoi ou l'un de ses éléments, de quelque manière que ce soit, si

- i) l'Opérateur décide que le Tournoi ne peut être exécuté comme l'Opérateur l'a prévu, ou
- ii) toute erreur, omission, fraude, problème technique, sabotage, virus informatique, guerre, crise sanitaire ou autre facteur, technique ou non, au-delà du contrôle raisonnable de l'Opérateur, altère ou peut altérer la capacité de l'Opérateur à assurer le bon déroulement du Tournoi, sous réserve de toute loi ou réglementation applicable.

Dans un tel cas d'annulation, d'interruption ou de suspension, l'Opérateur est susceptible de n'attribuer aucune Récompense en lien avec le Tournoi et se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disposer des Récompenses de quelque manière qu'il juge appropriée, selon les lois locales en vigueur.

b) **Bugs, erreurs et dysfonctionnements.** L'Opérateur n'est pas responsable des problèmes, bugs ou dysfonctionnements que les Participants peuvent rencontrer dans le Tournoi.

c) **Falsification ou perturbation du Tournoi.** L'Opérateur se réserve le droit de disqualifier tout Participant de ce Tournoi ou de tout autre Tournoi organisé au même moment ou à l'avenir par l'Opérateur ou l'une de ses sociétés sœurs, à sa seule discrétion dans les cas

- i) de falsification ou d'altération du processus de participation ; ou
- ii) toute fraude ou mauvaise conduite affectant l'intégrité de ce Tournoi (y compris, mais non limité à, l'utilisation de participations générées par macro, script, bot ou une méthode similaire, ou toute modification par un tiers du jeu ou des fichiers du jeu ayant pour but d'avantager un Participant); ou
- iii) où le Participant adopte un comportement violent, menaçant ou de harcèlement à l'encontre de toute autre personne, ou entreprend de violer de quelque manière que ce soit le Code de Conduite Communautaire du PlayStation Network.

d) **Contrôle du Règlement Officiel.** En cas d'incohérence entre le présent Règlement et tout support publicitaire ou autre document relatifs au Tournoi, c'est ce Règlement qui s'appliquera.

e) **Dissociabilité.** Si une partie du présent Règlement est reconnue illégale, invalide ou inapplicable pour une quelconque raison par un tribunal compétent sur le territoire concerné, cette partie du Règlement sera réputée supprimée et le reste du Règlement continuera de s'appliquer.

f) **Traductions.** L'Opérateur peut faire réaliser des traductions officielles du présent Règlement dans des langues autres que l'anglais. Dans les limites imposées par la loi, en cas de conflit entre la version anglaise de ce Règlement et n'importe laquelle de ces traductions, l'interprétation de la version anglaise s'appliquera.

11) LIMITATION ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ.

Dans la pleine mesure prévue par la loi, en prenant part au Tournoi, chaque Participant accepte d'indemniser, de décharger et de dégager de toute responsabilité l'Opérateur et

l'Éditeur, et chacun de leurs employés, agents, parents, partenaires, filiales et sociétés affiliées respectifs (les « Parties Libérées »), pour tout préjudice, toute blessure, toute perte ou tout dommage résultant du Tournoi, y compris les dommages matériels, blessures corporelles et décès qui pourraient survenir en lien avec le Tournoi ou dans le cadre de la préparation au Tournoi, de déplacements vers le Tournoi ou de la participation au Tournoi, ou en lien avec la possession, l'acceptation ou l'utilisation de récompenses, ou dans le cadre de la participation à toute activité liée au Tournoi ou à toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la violation des droits d'auteur ou des droits de marques, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée, la protection des données et la livraison de marchandises.

Sans limiter ce qui précède, à moins que cela soit requis par les lois locales en vigueur, les Parties Libérées ne pourront être tenues responsables : de la saisie d'informations incorrectes ou inexactes ; des erreurs humaines ; des dysfonctionnements techniques ; des inscriptions perdues, volées, détériorées, mal acheminées, incomplètes ou hors délai pouvant limiter la capacité d'un Participant à participer au Tournoi, même si elles résultent de la négligence de l'Opérateur ; des défaillances, omissions, interruptions, suppressions ou défauts des réseaux téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, équipements informatiques, serveurs, fournisseurs ou logiciels, y compris les préjudices ou dommages causés à l'ordinateur du Participant ou de toute autre personne relevant de la participation ou de l'impossibilité de participer au Tournoi ; de l'impossibilité d'accéder au Site ou de télécharger des informations ou des données ; du vol, de la falsification, de la destruction, de l'altération des inscriptions, ou de l'accès non autorisé aux participations ; des données traitées tardivement ou incorrectement, ou qui sont incomplètes ou perdues en raison d'un dysfonctionnement téléphonique, informatique ou électronique, ou d'un encombrement des lignes téléphoniques, d'Internet ou de tout site web, ou pour toute autre raison ; des erreurs d'impression ou des erreurs d'une autre nature ; ou de toute combinaison de ces facteurs. La preuve de l'import d'informations ou de données n'est pas considérée comme une preuve de livraison ou de réception. Les inscriptions illisibles, multiples ou incomplètes seront exclues. Les inscriptions ou actions fausses, frauduleuses ou trompeuses, comme déterminé par l'Opérateur, rendront les Participants inadmissibles et toutes les participations associées seront annulées.

Dans la pleine mesure permise par la loi en vigueur, les Parties Libérées ne pourront en aucun cas être tenues responsables des dommages accidentels, indirects ou punitifs résultant du Tournoi ou liés à celui-ci.

CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, OU TOUT AUTRES DOMMAGES (Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, LES DOMMAGES RÉSULTANT D'UNE MAUVAISE CONDUITE VOLONTAIRE OU D'UNE FAUTE LOURDE DE L'OPÉRATEUR); PAR CONSÉQUENT, CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS S'APPLIQUER AUX PARTICIPANTS QUI RÉSIDENT DANS CES JURIDICTIONS.

12) Droit applicable. Dans la mesure où la loi applicable le permet, le présent Règlement et tout litige qui pourrait survenir seront régis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

a) **Zone Géographique** : SIEE.

Opérateur Régional : Sony Interactive Entertainment Europe Limited

Pour les Participants résidant en Europe, au Moyen-Orient ou en Australie et Nouvelle-Zélande (comme défini dans la Section 2), ce Règlement doit être interprété en conformité avec la loi anglaise.

En cas de litige, les Parties doivent se soumettre à la juridiction non-exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles ou (si vous résidez dans l'Espace économique européen) des Pays-Bas.

b) **Zone Géographique** : SIEA.

Opérateur Régional : Sony Interactive Entertainment LLC

Pour les Participants résidant dans un pays d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud (comme défini dans la Section 2), ces Règles sont interprétées en vertu des lois de l'État de Californie, aux États-Unis d'Amérique, indépendamment de toute disposition en matière de conflit de lois. Tout litige non soumis à arbitrage et non porté devant un tribunal de proximité peut être présenté par l'une ou l'autre partie devant un tribunal de la juridiction compétente, soit devant les Cours Supérieures pour l'État de Californie dans et pour le comté de San Mateo, soit devant la Cour de District des États-Unis pour le district nord de la Californie. Chacune des parties (Participant et Opérateur) acceptent de s'assujettir exclusivement à la compétence matérielle et territoriale de ces tribunaux et de renoncer à toute objection en matière de juridiction, compétence territoriale et de règle de « forum non conveniens ».

En cas d'arbitrage ou de litige en lien avec ce Règlement, tous les coûts et honoraires, y compris les frais d'avocat, seront réglés par la partie perdante.

c) **Zone Géographique** : SIEI.

Opérateur Régional : Sony Interactive Entertainment Inc.

Pour les Participants résidant dans la région Asie-Pacifique (comme défini dans la Section 2), ce Règlement doit être interprété en conformité avec les lois du Japon, indépendamment de toute disposition en matière de conflit de lois.

En cas de litige menant à une procédure judiciaire, les Parties doivent se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux du district de Tokyo.

I'Annexe A

Amérique du Nord

Canada 16

Mexique 18

États-Unis 16

Europe

Autriche 16

Bulgarie 16
Belgique 16
Chypre 16
République Tchèque 16
Danemark 16
Finlande 16
France 16
Allemagne 16
Grèce 16
Hongrie 16
Islande 16
Irlande 16
Italie 16
Luxembourg 16
Pays-Bas 16
Norvège 16
Pologne 16
Portugal 16
Roumanie 16
Slovaquie 16
Slovénie 16
Afrique du Sud 16
Espagne 16
Suède 16
Suisse 16
Ukraine 16
Royaume-Uni 16

Moyen-Orient

Bahreïn 16
Israël 16
Koweït 16
Liban 16
Oman 16
Goût 16
Arabie Saoudite 16
Émirats arabes unis 16

Amérique du Sud

Argentine 18
Bolivie 16
Brésil 18
Chili 16
Colombie 16
Costa Rica 16
Equateur 16
Le Salvador 16
Guatemala 16

Honduras 16
Nicaragua 16
Panama 16
Paraguay 16
Pérou 16
Uruguay 16

Asie-Pacifique

Hong Kong 16
India 16
Indonesia 16
Malaysia 16
Singapore 16
Taiwan 16
Thailand 16
Japan 16
South Korea 16

Australie et Nouvelle-Zélande

Australie 16
Nouvelle Zélande 16